

\*\*\*\*\*

**N° 10**

**Espace cinéraire : modification du prix de la plaque bronze avec gravure.**

Le 11 février 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé JASPART, Maire de Civaux.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er/02/2019

Présents : Mrs et Mmes JASPART - BOZIER - MOREAU - DUPUY - GIRARD - BUJON - MAIRE - COURCIER - BEUDAERT - CADIER - PORCHERON - POTIRON

Absents et représentés : Mme Katia DUCROS absente et représentée par M Yanick BEUDAERT suivant pouvoir annexé.

Absents : Mme RIDARD

Monsieur Xavier POTIRON a été élu secrétaire

Le Maire rappelle les délibérations du 14 mai 2004 acceptant le règlement et fixant les tarifs pour l'espace cinéraire et n° 06 du 07 juillet 2015 modifiant le prix de la plaque avec gravure.

Il précise que le fournisseur qui nous vend les plaques gravées vient de nous faire parvenir les nouveaux tarifs.

Le forfait de la plaque avec gravure s'élève à :  
- 150.51 € HT pour la plaque bronze de 20 x 6 cm ;  
- 91.14 € HT pour la plaque bronze de 10 x 6 cm.

Le reste des délibérations est inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le nouveau montant des plaques tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

AR PREFECTURE

086-218600773-20190211-20190212\_C10\_LV-DE  
Regu le 12/02/2019



Le Maire,  
Hervé JASPART